



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Province du Québec

Municipalité de Venise-en-Québec

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue par visioconférence, lundi 10 janvier 2022 à 17 h 12 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et en vertu de l'arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020 et ses amendements, la présente séance se tient sans la présence du public.

À cette assemblée sont présents la conseillère Mélanie Ménard ainsi que les conseillers Messieurs Johnny Izzi, Pierre Lamoureux, Alain Paquin et Steve Robitaille formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Raymond Paquette.

Madame Marielle Gervais est absente.

Monsieur Lukas Bouthillier Directeur général et Greffier-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 janvier 2022

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2021

4. DIRECTION GÉNÉRAL

4.1 Dépôt – attestations de participations aux formations en éthique

4.2 Embauche – ressource additionnelle à la réception DIRECTION GÉNÉRALE

5. FINANCES

5.1 Création et affectation – fonds réservé pour les élections

5.2 Affectation – fonds réservé redevances résiduelles

5.3 Autorisation de paiement – Trafic-Innovations

5.4 Création et affectation – fond réservé pour la construction de la maison des jeunes

5.5 Approbation – prévisions budgétaires 2022 – service de transport adapté

6. BÂTIMENTS & CONSTRUCTION

6.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis – décembre 2021



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Autorisation de signature – station d’air – Municipalité de Saint-Paul-de-l’île-aux-Noix

7.2 Octroi de contrat et autorisation de paiement – Cardio Choc – Défibrillateurs

7.3 Embauche – Charles Dubuc

8. URBANISME EN ENVIRONNEMENT

8.1 Dérogation mineure – 11, rue des Tourterelles

9. LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

10. TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 Octroi de contrat – Building Consultant – Garage municipal

10.2 Octroi de contrat – Aluma Systems Inc. – Sentier de la nature

10.3 Octroi de contrat – C.T. Entretien Général Inc – Entretien ménager

11. RÉGLEMENTATION

11.1 Avis de motion et dépôt – projet de règlement 482-2022 sur le code d’éthique et de déontologie des élus municipaux

11.2 Adoption - règlement 480-2022 concernant le taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d’imposition excède 500 000 \$

11.3 Dépôt – certificat de tenue de registre du règlement 322-2009-26

11.4 Dépôt – certificat de tenue de registre du règlement 479-2021

11.5 Avis de motion et dépôt – projet de règlement 481-2022 décrétant l’imposition des taxes pour l’année 2022

11.6 Adoption – règlement 458-2018 (2022) régissant les frais de déplacement, d’allocation et de remboursement des dépenses des élus et des employés municipaux

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. COMPTES DU MOIS

13.1 Déboursés du mois de décembre 2021

14. PÉRIODE DE QUESTION

15. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Raymond Paquette, maire et président d'assemblée, déclare la séance ouverte à 17 h 12.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

12427-01-10

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 janvier 2022.

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 janvier 2022.

3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

12428-01-10

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021.

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021.

12429-01-10

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2021.

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2021.

4 DIRECTION GÉNÉRALE

12430-01-10

4.1 Dépôt – attestations de participations aux formations en éthique

CONSIDÉRANT l'objectif de renforcer la confiance des citoyens à l'égard de leurs institutions municipales, l'Assemblée nationale a adopté, en novembre 2021, le projet de loi n° 49 qui modifie la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM) et diverses dispositions législatives.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 15 de la LEDMM, tout membre d'un conseil d'une municipalité, membre élu ou réélu, doit, dans les six mois du début de son premier mandat et de tout mandat subséquent, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



municipale. La Commission s'est vu confier la responsabilité par le législateur de fixer le contenu minimal obligatoire de cette formation.

CONSIDÉRANT que cette formation vise à susciter une réflexion éthique en matière municipale, à favoriser l'adhésion aux valeurs énoncées par le code d'éthique et de déontologie de la municipalité et à permettre l'acquisition de compétences pour assurer la compréhension et le respect des règles prévues par celui-ci. La formation devra aussi porter sur le rôle et les responsabilités des élus municipaux.

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE DÉPOSER les attestations de réussite de tous les conseillers et le directeur général concernant les formations en matière d'éthique.

12431-01-10

4.2 Embauche – ressource additionnelle à la réception

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général d'entamer les procédures d'embauche d'une adjointe à la réception.

5 FINANCES

12432-01-10

5.1 Création et affectation – fonds réservé pour les élections

CONSIDÉRANT que toute municipalité doit constituer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

DE CRÉER ET D'AFFECTER la somme de 28 600 \$ provenant sur surplus libre vers un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection.

12433-01-10

5.2 Affectation – fonds réservé redevances résiduelles

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'est dotée d'un fonds réservé pour les redevances résiduelles ;

CONSIDÉRANT qu'en 2021, une somme de 53 018 \$ a été reçue ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

D'AFFECTER 53 018 \$ provenant des subventions de matières résiduelles vers le fonds réservé redevances résiduelles.

12434-01-10

5.3 Autorisation de paiement – Trafic-Innovations

CONSIDÉRANT l'achat de délinéateurs pour augmenter la sécurité sur le bord de la route 202 ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement à l'entreprise Traffic-Innovations d'un montant de 13 414,52 plus les taxes applicables.

12435-01-10

5.4 Création et affectation – fond réservé pour la construction de la maison des jeunes

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une somme de 260 000 \$ à la suite de l'incendie survenue aux Chalets des Générations ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a vendu le bâtiment actuellement occupée par la maison des jeunes pour un montant 220 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu des soumissions pour la future construction de la maison des jeunes ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

DE CRÉER ET D'AFFECTER la somme de 425 000 \$ provenant du surplus libre vers un fonds réservé pour la construction de la maison des jeunes.

12436-01-10

5.5 Approbation – prévisions budgétaires 2022 – service de transport adapté

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2022 soumises par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à l'égard du service de transport adapté a personnes handicapées ;

CONSIDÉRANT que ces prévisions fixent à 6 970 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Venise-en-Québec pour le transport adapté aux personnes handicapées ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité QUE la municipalité de Venise-en-Québec nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2022 ;

QUE soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 6 970 \$. la contribution financière à être versée par la municipalité de Venise-en-Québec, et d'en autoriser le paiement.

6 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION

6.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis – décembre 2021



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour les permis émis du 1er au 31 décembre 2021.

7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

12437-01-10

7.1 Autorisation de signature – station d'air – Municipalité de Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général à signer l'entente avec la Municipalité de Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix pour l'utilisation d'une station d'air respirable.

12438-01-10

7.2 Octroi de contrat et autorisation de paiement – Cardio Choc – Défibrillateurs

CONSIDÉRANT l'achat de de trois défibrillateurs pour assurer une sécurité dans les bâtiments municipaux ;

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat et D'AUTORISER le paiement auprès de Cardio Choc pour l'achat de trois défibrillateurs pour un montant de

D'AUTORISER le paiement à l'entreprise Cardio Choc d'un montant de 5 460 \$ plus les taxes applicables.

12439-01-10

7.3 Embauche – Charles Dubuc

CONSIDÉRANT que M. Charles Dubuc est membre de la brigade depuis 2009 comme pompier et 2012 comme premier répondant ;

CONSIDÉRANT qu'il remplit les critères demandés à l'appel de candidature.

CONSIDÉRANT que cette dépense a été prévue au budget 2022 ;

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE PROCÉDER à l'embauche de M. Charles Dubuc à titre de pompier à temps plein.

8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

12440-01-10

8.1 Dérogation mineure – 11, rue des Tourterelles

CONSIDÉRANT une demande # 2021-00028 : Le requérant présente une demande de dérogation mineure en raison d'un élément qui ne n'est pas conforme à la réglementation d'urbanisme lequel découle d'un projet de construction situé au 11, rue des Tourterelles (lot 6 408 593).



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



CONSIDÉRANT que le bâtiment principal est à une distance de 0,85 mètre de la ligne latérale droite alors que le règlement de zonage numéro 322-2009 précise qu'une marge latérale est applicable et que celle-ci est plus spécifiquement décrite à la grille des spécifications de la zone Ha-13 comme devant être de 1.5 mètre minimum (écart de 0,65 mètre).

CONSIDÉRANT que la demande, si elle est accordée, aura pour effet de rendre réputée conforme le bâtiment principal situé à une distance de 0,85 mètre de la ligne latérale droite.

CONSIDÉRANT que l'article 145.4 de la Loi précise que la dérogation ne peut être accordée que si l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande ;

CONSIDÉRANT que la présente demande va à l'encontre de l'esprit de la Loi ;

CONSIDÉRANT une recommandation défavorable du CCU ;

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

DE REFUSER la demande de dérogation mineure pour le lot 6 408 593.

9 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

10 TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU

12441-01-10

10.1 Octroi de contrat – Building Consultant – Garage municipal

CONSIDÉRANT que la construction du garage municipal requière des plans mécaniques et électriques ;

Il est proposé Steve Robitaille, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat auprès de Building Consultants pour les plans électriques et mécaniques pour un montant de 11 950 \$ plus les taxes applicables.

12442-01-10

10.2 Octroi de contrat – Aluma Systems Inc. – Sentier de la nature

CONSIDÉRANT la construction additionnelle d'une passerelle pour le sentier de la nature ;

CONSIDÉRANT qu'elle ne pouvait pas se faire lors de la phase I du projet ;

Il est proposé Steve Robitaille, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat auprès d'Aluma pour les poutrelles pour un montant de 10 870 \$ plus les taxes applicables.

12443-01-10

10.3 Octroi de contrat – C.T. Entretien Général Inc – Entretien ménager



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT qu'aucune soumission a été reçue lors de l'appel d'offre public pour l'entretien des bâtiments municipaux ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une offre par la suite ;

Il est proposé Steve Robitaille, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat auprès de C.T. Entretien Général Inc. pour l'entretien des bâtiments municipaux convenu dans le cahier des charges administratives et techniques pour un montant de 48 169 \$ plus les taxes applicables pour une durée d'un an renouvelable pour deux autres années requérant une résolution additionnelle du conseil ;

D'AUTORISER le directeur général a signé le contrat conclu auprès de C.T. Entretien Général Inc.

11 RÉGLEMENTATION

11.1 Avis de motion et dépôt – projet de règlement 482-2022 sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

La conseillère Mélanie Ménard dépose le projet de règlement et donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine assemblée du conseil, le règlement 482-2022.

12444-01-10

11.2 Adoption - règlement 480-2022 concernant le taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$

CONSIDÉRANT que selon l'article 2 de la Loi concernant les droits de mutations immobilières (RLRQ, c. D-15.1), la Municipalité peut, par règlement, fixer un taux supérieur pour toute tranche de la base d'imposition du droit de mutation qui excède 500 000\$;

CONSIDÉRANT que ce conseil recommande la modification du pourcentage applicable sur l'excédent de 500 000\$;

CONSIDÉRANT que ce conseil croit opportun et nécessaire d'adopter ledit règlement ;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 décembre 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER, pour valoir à toute fin que de droit, le règlement 480-2022.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



11.3 Dépôt – certificat de tenue de registre du règlement 322-2009-26

Le directeur général, greffier-trésorier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement n° 322-2009-26 intitulé « Règlement amendant le règlement de zonage 322-2009 ».

11.4 Dépôt – certificat de tenue de registre du règlement 479-2021

Le directeur général, greffier-trésorier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement n° 479-2021 intitulé « Règlement 479-2021 décrétant une dépense de 1 232 000 \$ et un emprunt de 1 232 000 \$ pour un garage municipal ».

11.5 Avis de motion et dépôt – projet de règlement 481-2022 décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2022

La conseillère Mélanie Ménard dépose le projet de règlement et donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine assemblée du conseil, le règlement 481-2022.

12445-01-10

11.6 Adoption – règlement 458-2018 (2022) régissant les frais de déplacement, d'allocation et de remboursement des dépenses des élus et des employés municipaux

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de se doter d'un règlement qui régit le remboursement des dépenses des employés et des élus ;

CONSIDÉRANT que ce règlement n'a pas pour but de modifier ou de restreindre les clauses contenues dans la convention collective en vigueur ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a préséance sur toute autre clause antérieure qui aurait pu régir les frais de déplacement, d'allocation et de remboursement des dépenses ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 6 décembre 2021 et que le projet de règlement a été déposé ;

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER, pour valoir à toute fin que de droit, le règlement 458-2018 (2022).

12 AFFAIRES NOUVELLES

13 COMPTE DU MOIS

12446-01-10

13.1 Déboursés du mois de décembre 2021



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER les chèques émis et les paiements directs exécutés durant la période du mois de décembre 2021, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 582 549.41 \$ tel qu'indiqué à l'annexe 1.

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

12447-01-10

15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance ordinaire à 17h23.

Raymond Paquette
Maire

Lukas Bouthillier
Directeur général, Greffier-
Trésorier

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Lukas Bouthillier
Directeur général, Greffier-Trésorier

Je, Raymond Paquette, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Raymond Paquette
Maire

LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION
PAR LE CONSEIL.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



ANNEXE 1

NOM		MONTANT
Municipalité d'Henryville	ENTRAIDE	739.67 \$
9186-6707 QUÉBEC INC.	REMB SUR TERRAIN VAGUE	5 603.73 \$
ART GRAPHIQUE	CARTE D'AFFAIRE	428.75 \$
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR	ACCESSOIRE SSI COMPRESSEUR	1 566.13 \$
LES CAFÉS CLÉMENT	CAFÉ H-V	104.90 \$
CENTRE DU PNEU F.M.L	PNEU VOIRIE	202.36 \$
DEGONGRE MICHEL	FORMATION	44.80 \$
EMRN	MATÉRIEL PR	135.67 \$
FABRIK ART	CARTE D'AFFAIRES	742.74 \$
FÉDÉRATION Q. DES Municipalités	HONORAIRES PROF.	44.56 \$
GARAGE RAYMOND	RÉPARATION 423 SSI	2 095.35 \$
LAMOUREUX PIERRE	CCU	35.00 \$
LEDOC FRANÇOIS	RAPPORT EAU USÉE	139.00 \$
LIBERTEVISION	CONTRAT ANNUEL ENSEIGNE	275.94 \$
LIBRAIRIE DU CARREFOUR	LIVRES BIBLIOTHÈQUE	435.96 \$
MARTINEAU FRÉDÉRIC	FOND DE PENSION	648.56 \$
MOTOSPORT GL	CHAINE AFFILAGE VOIRIE	203.59 \$
PAQUETTE RAYMOND	REMB REPAS RENCONTRE	38.34 \$
PRÉVIMED	MATÉRIEL PR	80.00 \$
R. COURCHESNE ENTRETIEN	GAZON PARCS	10 531.72 \$
SAURIOL CAROLINE	REMB ACT SPORT LUKAS	90.00 \$
SUCC RUTH EDNA KERR	REMB MOD SUR TERRAIN	1 444.48 \$
MINISTERE DES FINANCES	FORMATION STEVE ET CHRISTOPHER	236.00 \$
PAVAGE BARBEAU	PAVAGE- STATIONNEMENT ET RUES	45 415.13 \$
ARTICLES PROMO D. DUPUIS	SSI-PR-VOIRIE	4 036.15 \$
DRAPEAUX ET Bannières	DRAPEAU DE LA VILLE	701.00 \$
FQM	HONORAIRES PROF.	310.95 \$
GARAGE Y ST-LAURENT	ENT. HIVERNALE / VOIRIE VEH.	448.46 \$
ISOTECH INSTRUMENT	SSI MATÉRIEL	
LAVOIE SIMON	REMB SAAQ SII	27.90 \$
LEDOC FRANÇOIS	RAPPORT EAU USÉE	160.39 \$
LIBRAIRIE DU CARREFOUR	LIVRES BIBLIOTHÈQUE	139.00 \$
MARCEL DUVAL FER ET MÉTAUX	TRANSPORT SSI FORMATION	160.39 \$
MARQUAGE PREMIERE LIGNE	MARQUAGE DE LIGNE	114.98 \$
OUTILLAGE RIOUX	NACELLE	1 437.19 \$
PHARMACIE AUBIN GODBOUT	ÉPIPEN PR	271.65 \$
RÉGIE I. MUNICIPALE SSI	PRÉVENTIONNISTE	214.85 \$
RÉSEAU BIBLIO	CARTE D'ABONNEMENT	1 452.29 \$
TENAQUIP	GANTS VOIRIE	196.61 \$
TREMBLAY GENEVIÈVE	REMB ACT. SPRT	434.82 \$
XITTEL	INTERNET PARC	300.00 \$
BOIVIN GAUVIN	OUTILLAGE SSI/PIÈCES PINCE	373.12 \$
BUILDING CONSULTANT	PLAN ET DEVIS MDJ	14 598.21 \$
FONDS DES REGISTRES	COMMISSAIRE D'ASSERMENTATION	6 898.50 \$
J. GAGNÉ EXCAVATION	ENV. RETRAIT DE BLOC MARINA-FOSSI	88.75 \$
PAQUETTE RAYMOND	RÉPARATION BUREAU MAIRE	422.69 \$
GARAGE Y ST-LAURENT	ENT. VEH HIVERNALE	101.17 \$
CENTRE D'ENTRAIDE RÉGIONALE	GUIGNOLÉE 2021	324.69 \$
CAISSE DESJARDINS BROME-MISSISQUOI	FONDS DE PENSION	4 136.85 \$
MAYNARD PATRICK	HABIT DU PÈRE NOEL	825.83 \$
AQUA-DATA	MANDAT 2021 / 151 BORNES	302.35 \$
ART. PROMO DANIEL DUPUIS	BÉNÉVOLES SENTIER	4 421.94 \$



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



ENVIRO DATA	CARACTÉRISATION DES EAUX	6 772.88 \$
BANQUE CIBC	FONDS DE PENSION	1 907.22 \$
BORDO DAWN	ENT CENTRE-CULTUREL	405.00 \$
BOULANGER MARIE-EVE	FONDS DE PENSION	2 430.47 \$
BOUTHILLIER LUKAS	FONDS DE PENSION	3 346.11 \$
BÉLISLE MADELEINE	ATELIER DE NOEL	376.53 \$
CARDIO CHOC	MATÉRIEL PR	1 562.46 \$
COMBEQ	ABONNEMENT INSPECTEUR	436.91 \$
FABRIK ART	ENVELOPPES	321.93 \$
FÉDÉ. CAN. DES MUN.	ABONNEMENT 2022	624.90 \$
FQM	HONORAIRES PROF.	1 297.16 \$
F.T.Q.	HONORAIRES PROF. R.H.	8 244.82 \$
GARAGE MARCIL	ACHAT ARGO	29 919.55 \$
GIRARD, SYLVAIN	FONDS DE PENSION	3 234.24 \$
GRANBY TOYOTA	ENTRETIEN HINO	3 744.99 \$
JACQUES THIBAUT	INSPECTION SSI	2 129.05 \$
LEDUC FRANCOIS	RAPPORT EAU USÉE	139.00 \$
LIBRAIRIE DU CARREFOUR	LIVRES BIBLIOTHÈQUE	650.95 \$
LONGVAL, MARIE-EVE	REMB. SPORT ALIA	85.00 \$
PIEUX VISTECH RIVE-SUD	PIEUX SENTIER	38 286.68 \$
QUÉBEC MUNICIPAL	ABONNEMENT 2022	350.67 \$
TÉTREAULT PIERRE-GILLES	REMB REMORQUAGE	56.05 \$
BANQUE CIBC	FONDS DE PENSION	2 561.24 \$
MARTINEAU FRÉDÉRIC	FONDS DE PENSION	648.56 \$
ENTRETIEN PRÉVENTIF RONDEAU	INSPECTION VÉHICULES	1 609.66 \$
LA CAPITAL ASSURANCE	ASS-SALAIRE	2 284.95 \$
M.R.C HAUT-RICHELIEU	QUOTE-PART MAT RÉSIDUEL	25 067.20 \$
AUDETTE DANIEL	CCU	35.00 \$
BORDO LANA	ENTRETIEN H-VILLE	1 248.00 \$
EUROFINS	ANALYSES D'EAU	528.31 \$
GARAGE LÉO LORD	RÉPARATION PIQUET VOIRIE	40.24 \$
GROUPE SYNERGIS	HONORAIRES SUIVI POSTE	1 152.48 \$
HYDRO-QUÉBEC	LUMINAIRES	2 901.11 \$
LANGVIN, PAULE	CCU	35.00 \$
LAPLANTE DAVID	INFORMATIQUE	965.79 \$
LLANOS GLECYL MAY	ENT CENTRE-CULTUREL	91.00 \$
MICLETTE RACHEL	ENT PARCS	1 575.00 \$
M.R.C. HAUT-RICHELIEU	ACHAT DE BACS	1 365.00 \$
OMNIVIGIL SOLUTIOND	DIFFUSION MÉDIA	63.17 \$
PAPETERIE COWANSVILLE	QUOI DE NEUF	1 367.60 \$
PITNEY BOWES	RECHARGE TIMBREUSE	346.38 \$
UNIFOR	SYNDICA	390.90 \$
TÉLÉBEC	KIOSQUE TOURISTIQUE	130.99 \$
TOILETTES SUPRA	PARCS	114.98 \$
BC2 GROUPE CONSEIL	HONORAIRES PROF.	2 150.03 \$
ÉQUIPEMENT CCMP	ACAHT VENTRAC	43 115.63 \$
G.M.A.C	CANYON VOIRIE	518.26 \$
PG SOLUTIONS	FORMATION	8 754.02 \$
TETRA-TECH	HONORAIRES PROF.	2 186.25 \$
ADMQ	FORMATION	458.75 \$
CLAUDE ET FRANÇOIS PHÉNIX	LUMINAIRES/ PP5-PP7/H-V	983.04 \$
COMPTEUR D'EAU DU QC.	COMPTEURS D'EAU 2X	6 951.06 \$
HYDRO-QUÉBEC	DIVERSES	2 830.15 \$
IHR	INFORMATIQUE	209.83 \$
MÉTRAS MARTYNE	ENT CASERNE	280.00 \$



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



M.R.C HAUT-RICHELIEU	FORMATION AUTOPOMPE SSI	995.11 \$
PAPETERIE COWANSVILLE	FOURNITURES	178.29 \$
PG SOLUTIONS	ABONNEMENT	2 391.48 \$
SAUVE-GARDE NATURE	ENVIRONNEMENT	100.00 \$
SERRES ET PÉPINIÈRE	ENTRETIEN PARCS ET TERRAIN	1 408.44 \$
TÉLUS	CELLULAIRES	210.14 \$
CARTES DESJARDINS	VISA ACHAT POSTE CANADA	148.84 \$
DESJARDINS	FRAIS MENSUEL	150.00 \$
PROANIMA	SERVICE ANIMALIER	1 285.50 \$
ÉLOI MOISAN	BOIS SENTIER DE LA NATURE	5 231.36 \$
ADT CANADA	CENTRALE D'ALARME	365.53 \$
B. FRÉGEAU	TENNIS	29 318.63 \$
BOIVIN GAUVIN	QUIPEMENT SSI	570.28 \$
BORDO LANA	ENTRETIEN H-VILLE	1 040.00 \$
BORDO LANA	MAJORATION	312.00 \$
LA CAPITAL ASSURANCE	ASS-SALAIRE	2 284.95 \$
CMP MAYER	BOTTES SSI	160.97 \$
EUROFINS	ANALYSES D'EAU	651.91 \$
L'HOMME ET FILS	DIVERSES ACHATS	2 173.34 \$
HYDRO-QUÉBEC	DIVERSES	4 775.72 \$
ICI MÉDIA	AVIS PUBLIC	424.26 \$
ICI MÉDIA	AVIS PUBLIC	424.26 \$
JAGUAR MÉDIA	AVIS PUBLIC	344.93 \$
LALONDE NICOLE	FRAIS DÉPLACEMENT	233.10 \$
LAPLANTE DAVID	PHOTOS URBANISME	5 058.90 \$
MARCHÉ VENISE	ÉPICERIE	274.93 \$
M.R.C HAUT-RICHELIEU	QUOTE-PART MAT RÉSIDUEL	25 180.37 \$
NETT MARTIN	ENTRETIEN TAPIS	439.98 \$
PAPETERIE COWANSVILLE	FOURNITURES-QUOI DE NEUF	5 959.36 \$
PG SOLUTIONS	LOGICIEL ET FORMATION	11 922.92 \$
PIÈCES D'AUTO	VOIRIE	38.81 \$
POMPEX	PP7 ET SONDE	1 350.96 \$
PUROLATOR	ENVOIE	83.02 \$
UNIFOR	Cotisations syndicales	312.72 \$
ST-MAURICE MANON	CCU	35.00 \$
SUPER SOIR	CARBURANT VOIRIE/SSI	1 534.95 \$
TÉLÉBEC	KIOSQUE TOURISTIQUE	135.23 \$
THIBAUT & ASSOCIÉES	TEST D'ÉCHELLE SSI	418.51 \$
THIBAUT MICHEL	CCU	35.00 \$
TOILETTES SUPRA	TOILETTES PARCS	114.98 \$
UNIFORMES BEAUDIN	VOIRIE/SSI BOTTINES	1 312.30 \$
VILLE DE BEDFORD	RÉPARATION AUTOPOMPE SSI	745.75 \$
SERVICE CARTE DESJARDINS	DIVERSES	15 342.62 \$
G.M.A.C	CANYON VOIRIE	518.26 \$
SERVIES DE PAIES DESJARDINS	PAIES	206.96 \$
SERVIES DE PAIES DESJARDINS	PAIES	71.37 \$
SOLUTIONS BUROTIC 360	CONTRAT PHOTOCOÛTEURS	965.79 \$
SERVICE CARTE DESJARDINS	DIVERSES	6 909.55 \$
		468 816.37 \$
	SOUS-TOTAL	113 733.04 \$
	SALAIRES+frais	
	TOTAL MENSUEL	582 549.41 \$